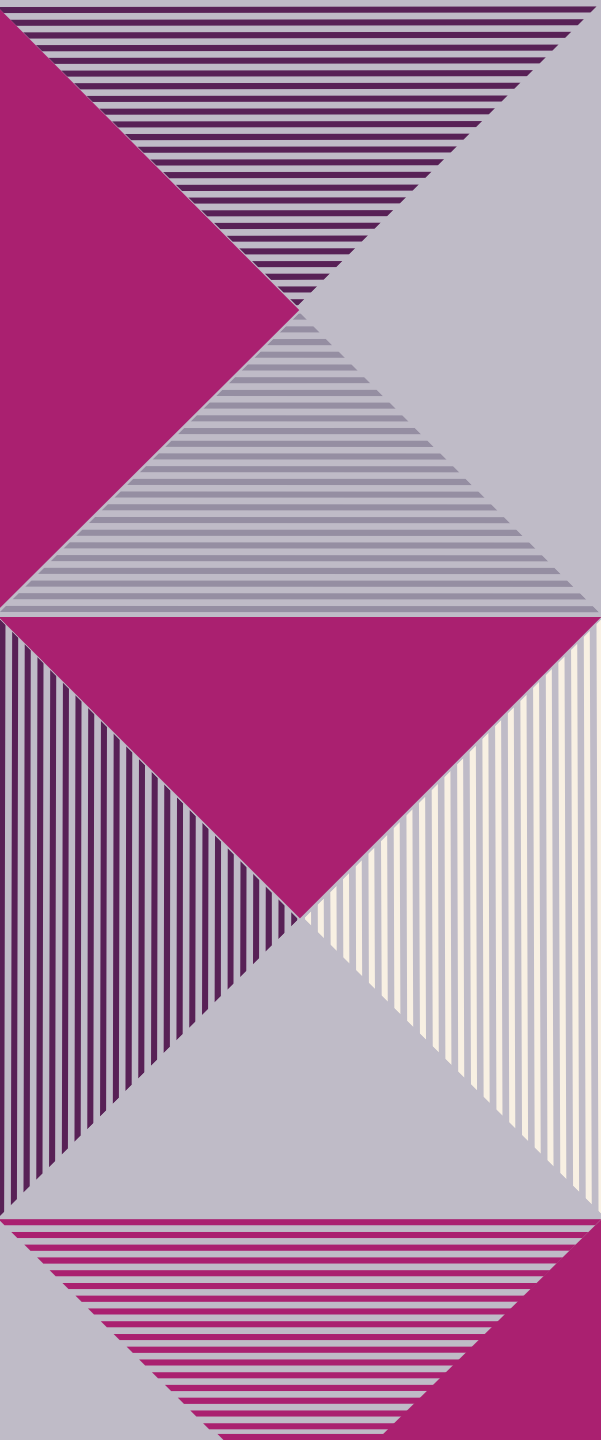




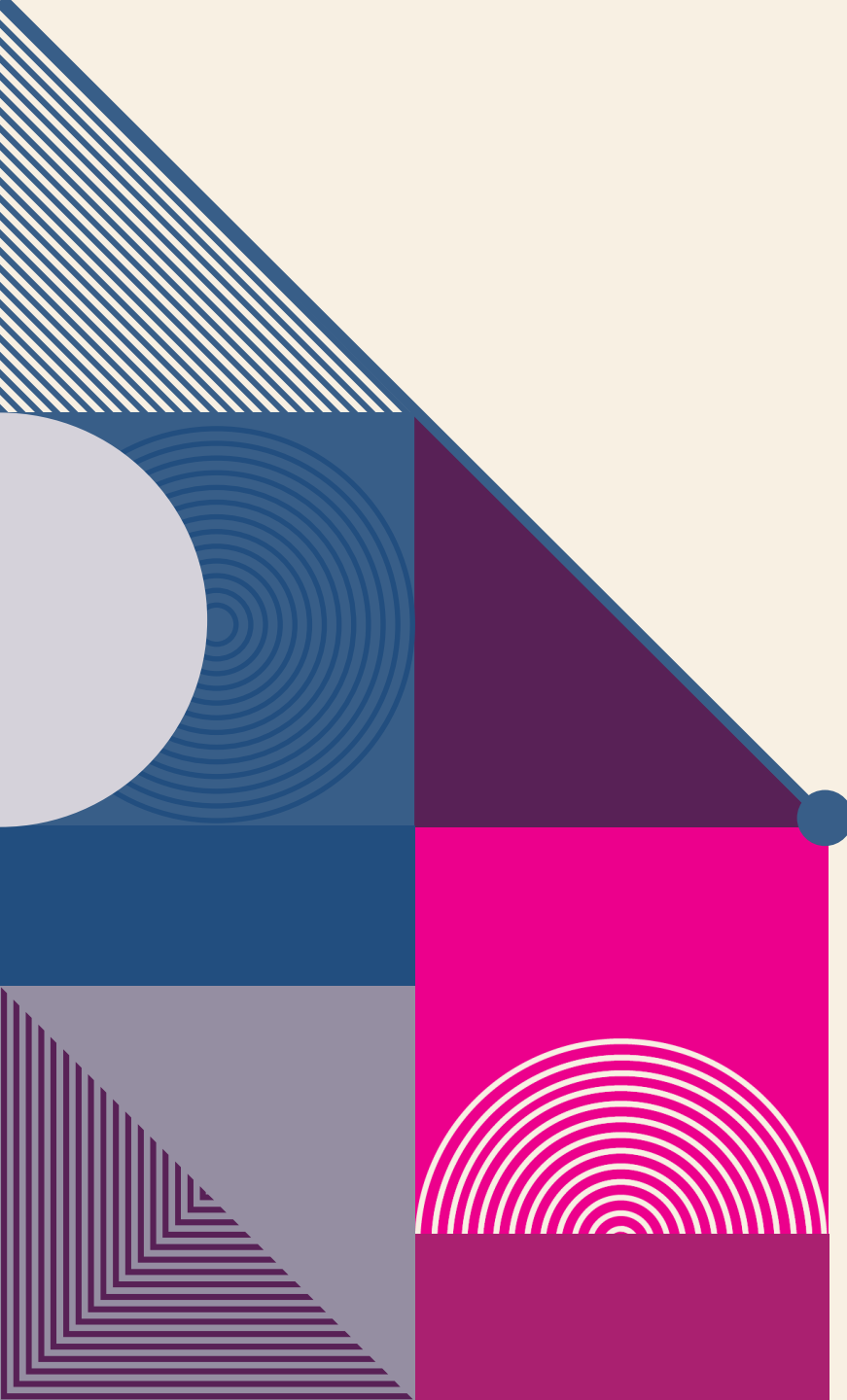
PLAN DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine
8 avril 2026



OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

1. Informer les membres de la CACLP de la démarche d'élaboration du plan directeur des infrastructures culturelles.
2. Récolter les commentaires des membres de la CACLP de manière à bonifier la réflexion préliminaire et le processus.



PLAN DE LA PRÉSENTATION

Mise en contexte

Survol de la démarche

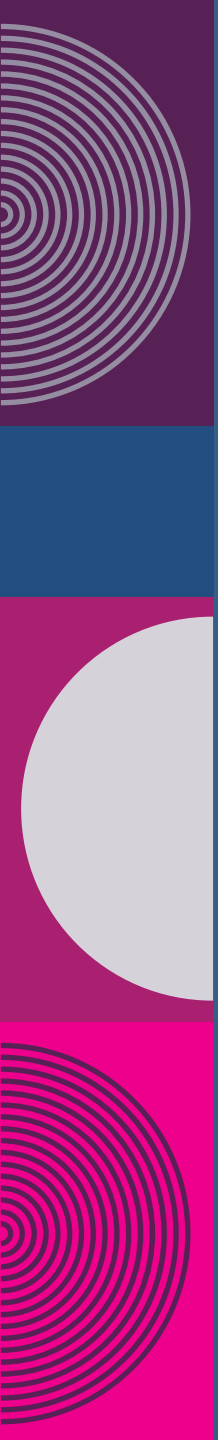
Premier point de discussion

Prochaines étapes

Deuxième point de discussion



MISE EN CONTEXTE

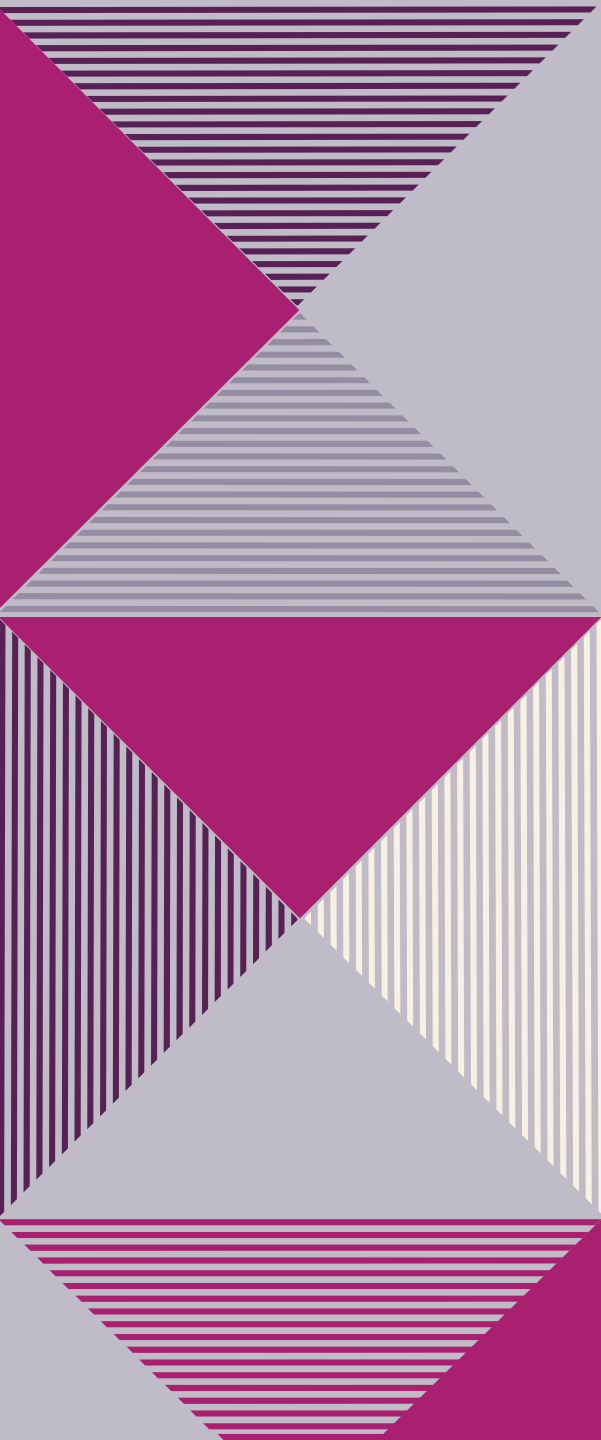


CULTURE

*La culture fait partie intégrante de la vie des citoyennes et citoyens de Gatineau: elle est **l'expression de notre identité** et favorise le bien-être, tant individuel que collectif. Chacune et chacun a le droit d'y participer, c'est pourquoi la culture doit être **accessible, rassembleuse** et ouverte à la **diversité** dans toutes ses formes. La culture s'exprime et se vit particulièrement à travers **les domaines des arts, des lettres et du patrimoine**.*

VILLE DE GATINEAU. Politique culturelle. Dans Politique Culturelle 2024-2034, p.21.

https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/politique_culturelle.fr-CA.pdf



POLITIQUE CULTURELLE

Principales préoccupations exprimées lors des consultations sur la Politique culturelle :

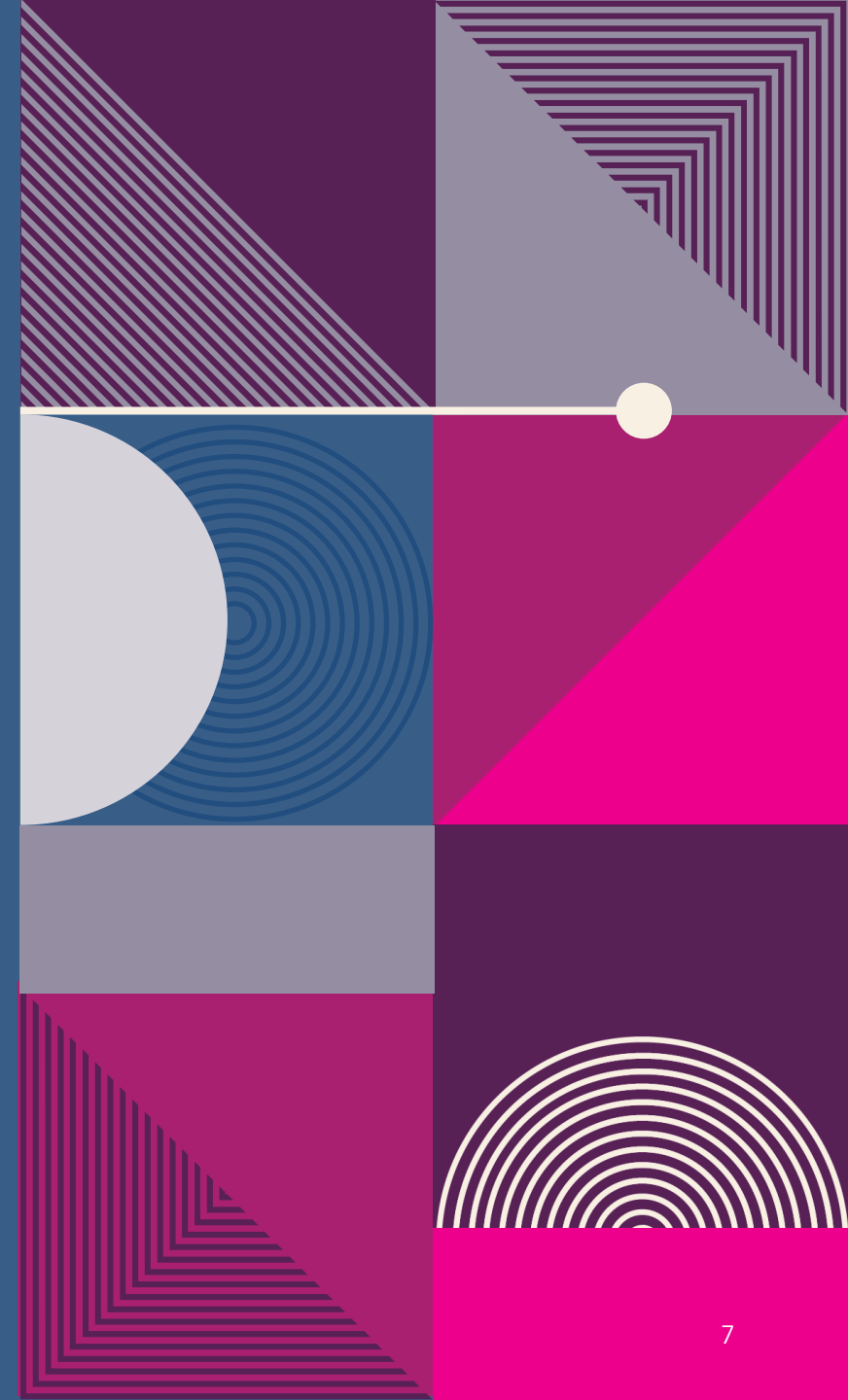
- Déficit en infrastructures de création, de production et de diffusion.
- Conditions de pratique actuelles (accès limité, équipements désuets et insuffisants, espaces inadaptés aux pratiques contemporaines) compromettant le développement professionnel et entraînant un exode des artistes et travailleurs culturels locaux.
- Inégalités territoriales entre les secteurs de Gatineau.

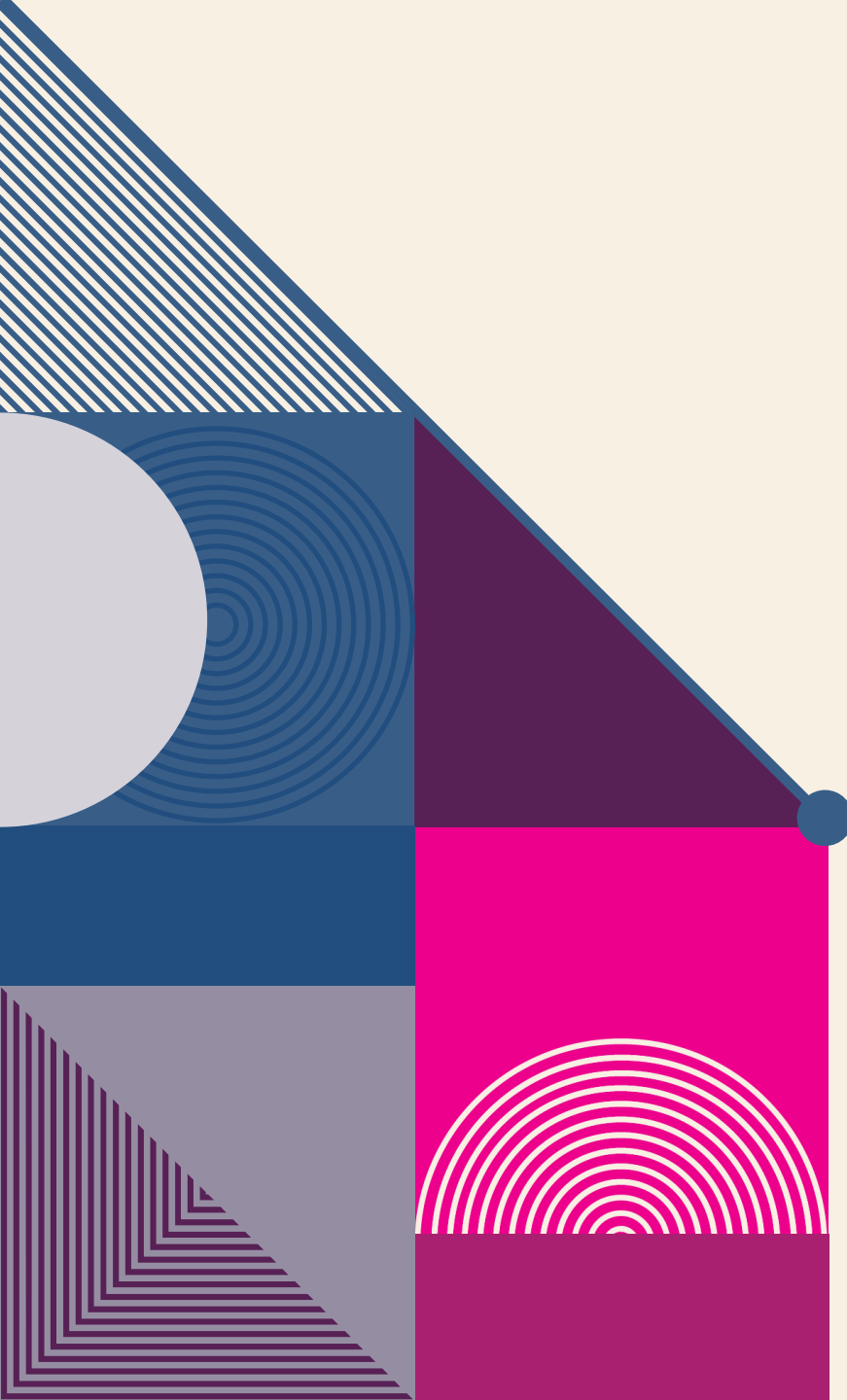
POLITIQUE CULTURELLE

Orientation 2 - Identité et vitalité du territoire

Engagement 2.4 - Développer le dynamisme culturel grâce à une offre culturelle de proximité dans chacun des secteurs de la ville

Action 2.4.1 - Établir un plan directeur des infrastructures culturelles incluant le réseau des bibliothèques ainsi que les espaces culturels intérieurs et extérieurs





IMPORTANCE D'UN PLAN DIRECTEUR

- Offre une vision stratégique globale (besoins et territoire);
- Aide à l'harmonisation et à la priorisation du développement des projets culturels;
- Facilite l'intégration des besoins culturels à la planification et l'aménagement du territoire;
- Facilite le développement d'une vision mutualisée des infrastructures;
- Permet une gestion efficace des ressources (\$\$, RH, autres) sur le long terme.



SURVOL DE LA DÉMARCHE

VISION PRÉLIMINAIRE ET OBJECTIFS

Un réseau d'infrastructures culturelles accessibles, inclusives, innovantes et ancrées dans l'identité gatinoise, qui soutient l'ensemble de la chaîne culturelle et l'épanouissement de trajectoires culturelles diversifiées pour les citoyens et les acteurs du milieu, et fait rayonner Gatineau comme 4^e ville du Québec.

Objectifs principaux :

1. Avoir un portrait de la présence et de l'état des infrastructures culturelles sur le territoire;
2. Identifier les zones sans desserte culturelle ainsi que les besoins en la matière;
3. Identifier et intégrer les besoins de la chaîne culturelle et de ses parties prenantes;
4. Déterminer les priorités de déploiement et d'entretien.

VALEURS



Accessibilité et citoyenneté culturelle



Ouverture et participation



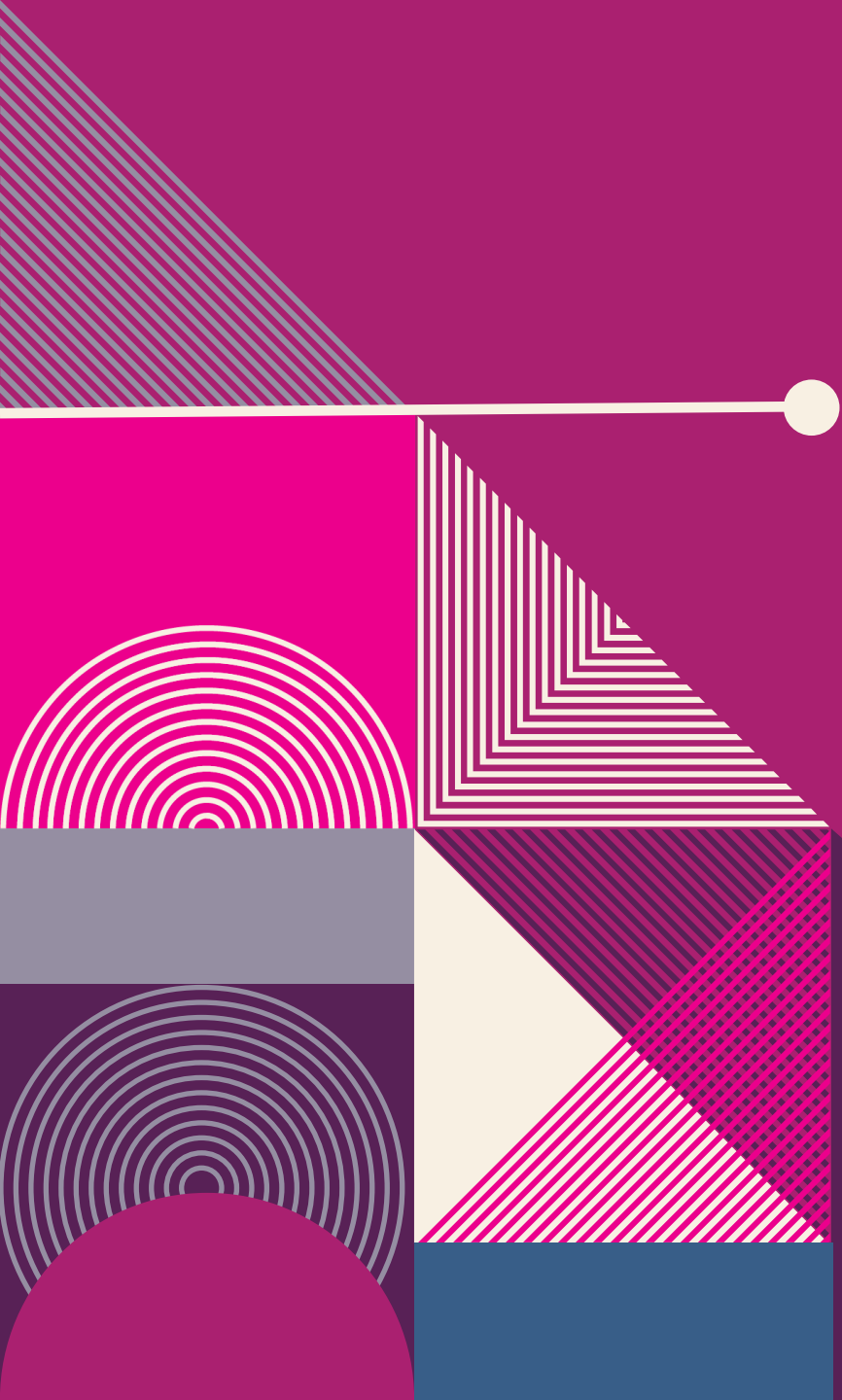
Équité, diversité et inclusion



Synergie et cohérence



Mutualisation et innovation



INFRASTRUCTURE CULTURELLE

«[Une infrastructure culturelle est] un bâtiment, un local ou un lieu physique [...] qui est majoritairement dédié à la réalisation d'une fonction culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation et qui joue un rôle spécial de soutien à d'autres facteurs de production dans différents domaines culturels.» (Source : S. Bernier et P. Marcotte, 2010)

SECTEURS D'ACTIVITÉS



La **création** : l'idéation et la conception d'œuvres originales donnant lieu à la fabrication de pièces uniques. (ex : ateliers d'artistes)



La **production** : la mise en œuvre de processus reliés aux formes culturelles pouvant faire l'objet d'une reproduction. (ex : studios d'enregistrements)



La **diffusion** et la **distribution** : l'offre, généralement publique, de biens et services culturels. (ex : salle de spectacle)



La **formation** : l'offre de programmes et de cours en vue de permettre l'accès aux métiers ou professions culturelles. (ex : conservatoire)



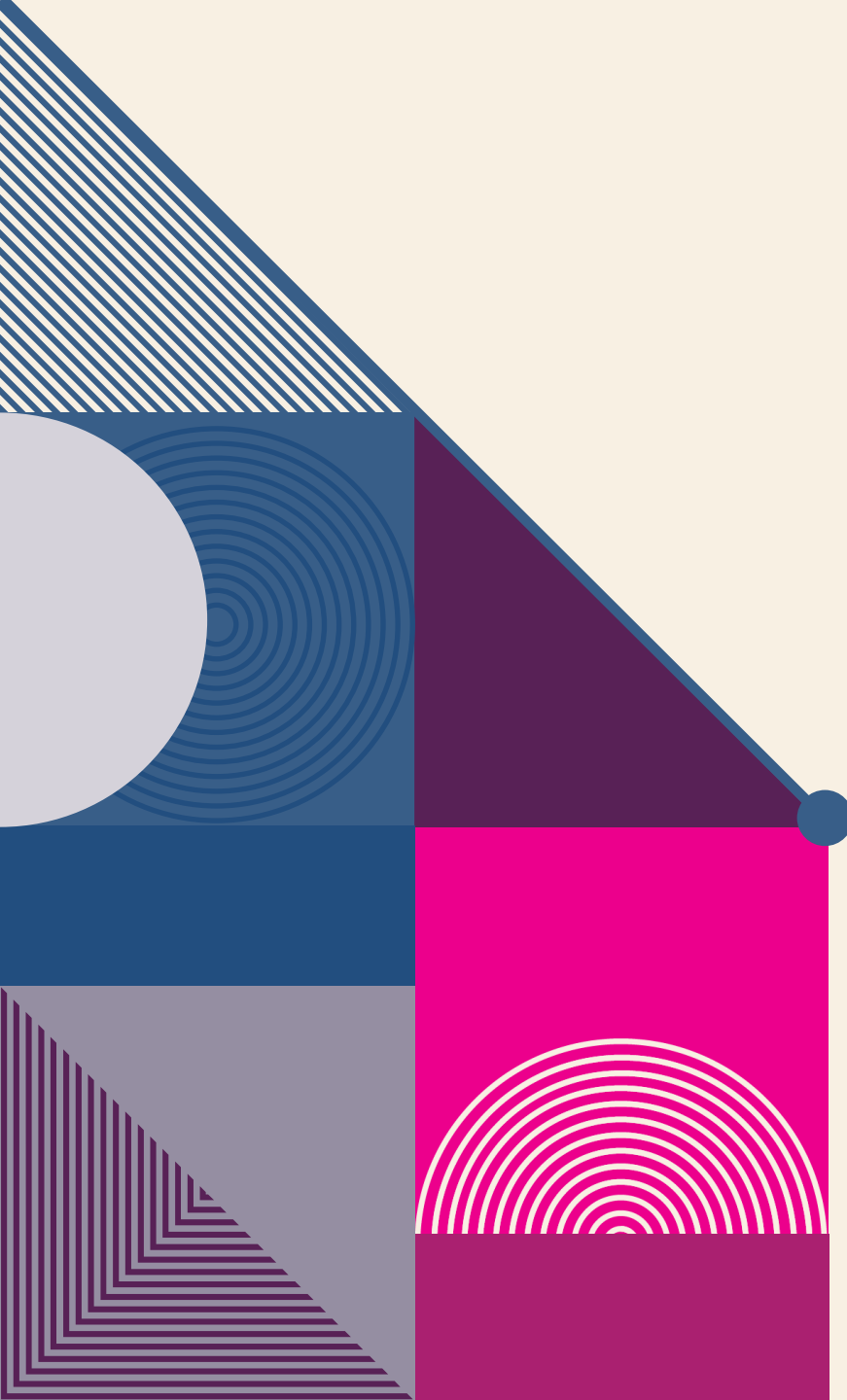
La **conservation** : généralement liée au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, vise à prolonger la vie du patrimoine culturel, à conserver et sauvegarder des biens culturels dans le temps (ex : réserve muséologique)

Werquin, T. (2006). Impact de l'infrastructure culturelle sur le développement économique local.
<https://bel.uqtr.ca/id/eprint/1718/1/6-24-2989-20111026-1.pdf>



DOMAINES CULTURELS

- Arts visuels et métiers d'art.
- Arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musique, chanson, variétés, etc.).
- Histoire et patrimoine (patrimoine archéologique, naturel, immatériel et immobilier, ainsi que les documents, objets et paysages culturels patrimoniaux).
- Bibliothèques, livres et littérature.
- Arts médiatiques et numériques, cinéma, télévision et médias.
- Arts multidisciplinaires.



INFRASTRUCTURES ÉVÉNEMENTIELLES

Comment intégrer les infrastructures événementielles dans la réflexion considérant que les événements sont un pilier culturel, sportif, identitaire et économique pour Gatineau, et que ceux-ci relèvent du mandat du SACL ?

Exemples de sites événementiels

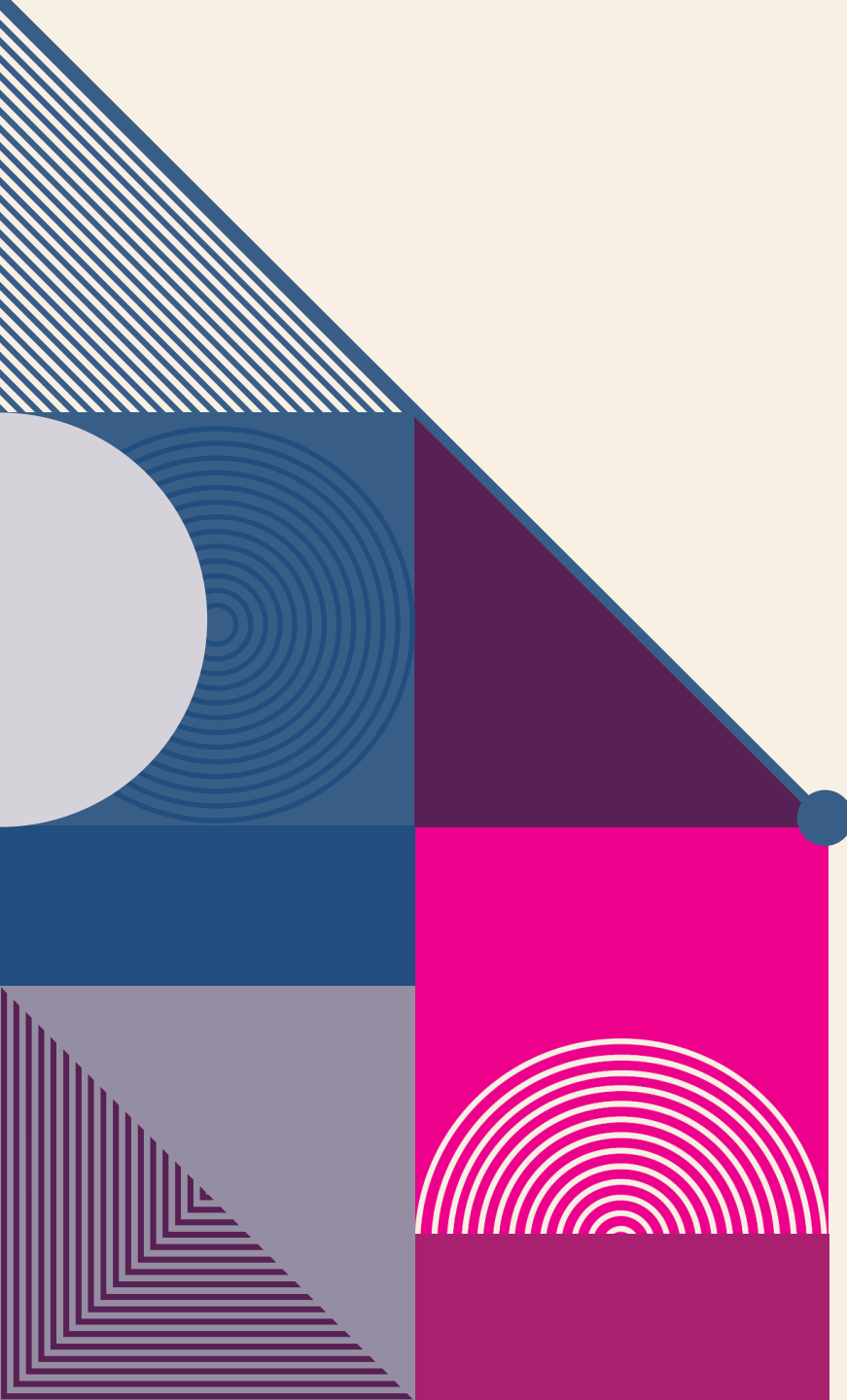
- Parcs, centres sportifs, etc.
- Lieux dédiés (ex. : place publique événementielle)
- Lieux secondaires (ex. : salle de congrès)
- Hors murs (ex. : rues)

ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE

(SUJET À CHANGEMENT)



Phases	Description	Début	Fin	Livrable
Phase 1	Préparation et gouvernance	Hiver 2026	Printemps 2026	Charte de projet
Phase 2	Portrait général (CALCP et CM)	Printemps 2026	Été 2026	Portrait complet
Phase 3	Analyse comparative	Automne 2026	Automne 2026	Rapport comparatif
Phase 4	Démarche consultative (citoyens et citoyennes, commissions, élu.es, organismes)	Automne 2026- Hiver 2027	Printemps 2027	1 ^{ère} validation
Phase 5	Diagnostic et plans d'intervention par champs (CACLP et CM)	Printemps 2027	Automne 2027	Analyse en 4 volets
Phase 6	Stratégies de déploiement (CACLP et CM)	Automne 2027	Hiver 2028	3 scénarios
Phase 7	Validation et ajustements (CACLP et CM)	Hiver 2028	Hiver 2028	2 ^e validation
Phase 8	Dépôt	Printemps 2028	Printemps 2028	Plan complet
Phase 9	Présentation et adoption (CM)	Printemps 2028	Été 2028	Adoption du conseil municipal

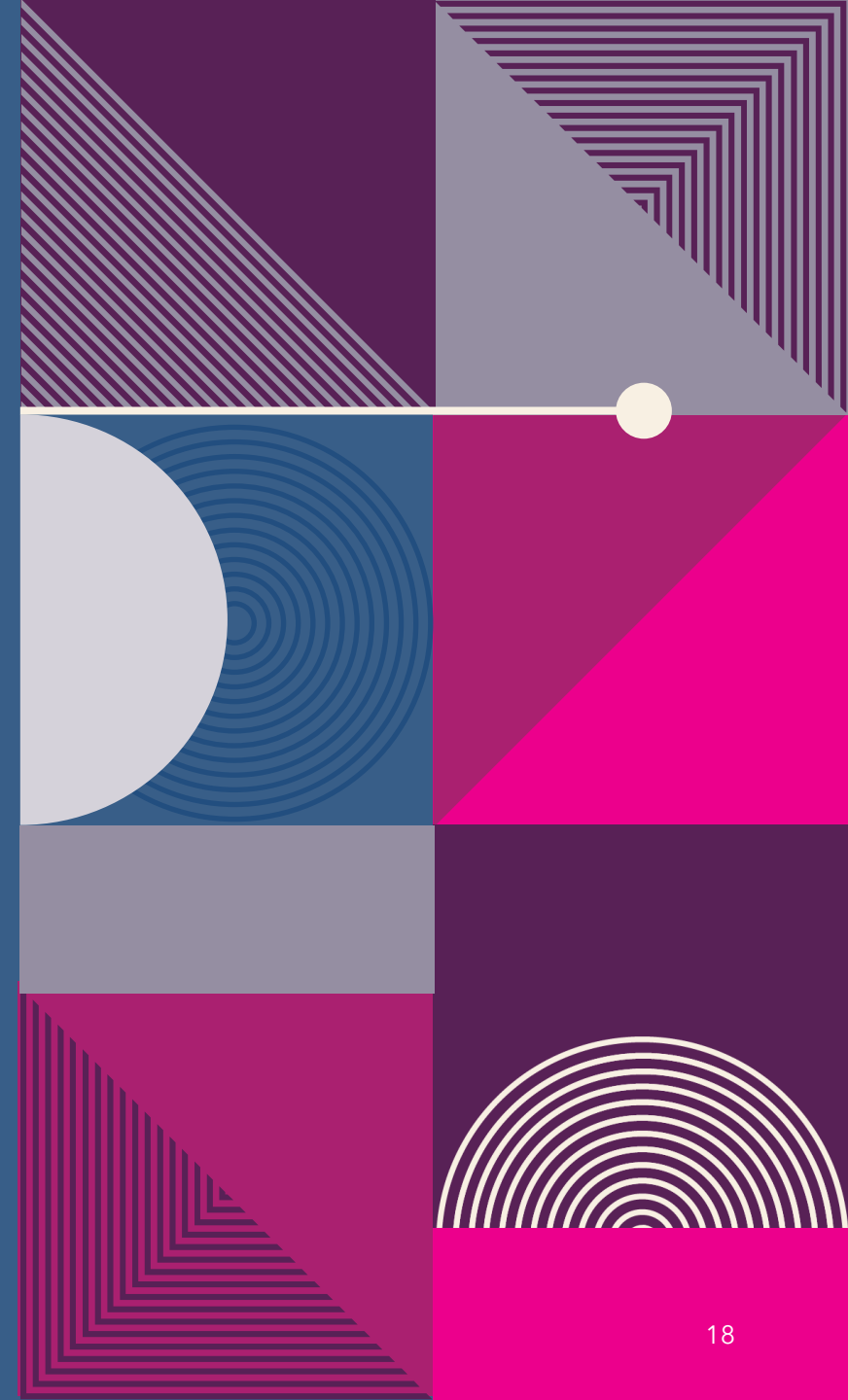


PREMIER POINT DE DISCUSSION

- Est-ce que ces étapes et les diverses définitions de concepts vous semblent complètes?
- Avez-vous des pistes de réflexion à partager sur l'intégration des infrastructures événementielles à la démarche?

MÉTHODOLOGIE

- Méthodologie selon les normes de la gestion de projet;
- Participation active des parties prenantes (Ville, citoyennes et citoyens, CACLP, organismes culturels, etc.);
- Participation d'organismes partenaires possible.





RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Service des arts, de la culture et des lettres

- Coordonne l'ensemble de la démarche et réalise les documents finaux

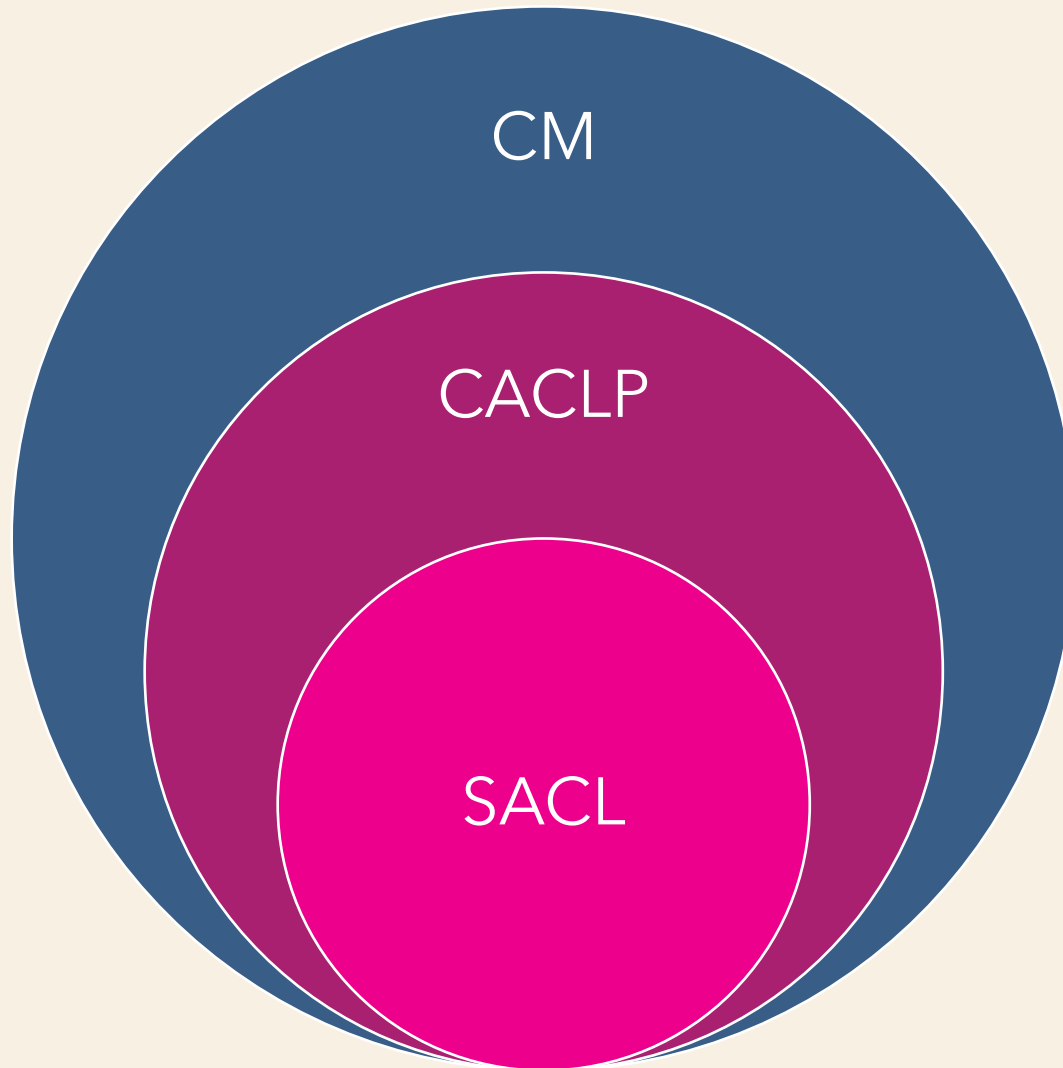
Partenaires de la démarche

- Service de l'interaction citoyenne : assure un respect des bonnes pratiques de la participation publique et offre un soutien logistique ponctuel pour les consultations
- Comité d'experts : valide et apporte des recommandations pour chaque phase du projet
- Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine : partage son expertise, oriente et recommande l'adoption au conseil municipal
- Firme de consultation : soutient la démarche et la rédaction des rapports

Parties prenantes

- Services municipaux partenaires, organismes culturels, partenaires externes
- Conseil municipal: adopte le plan directeur

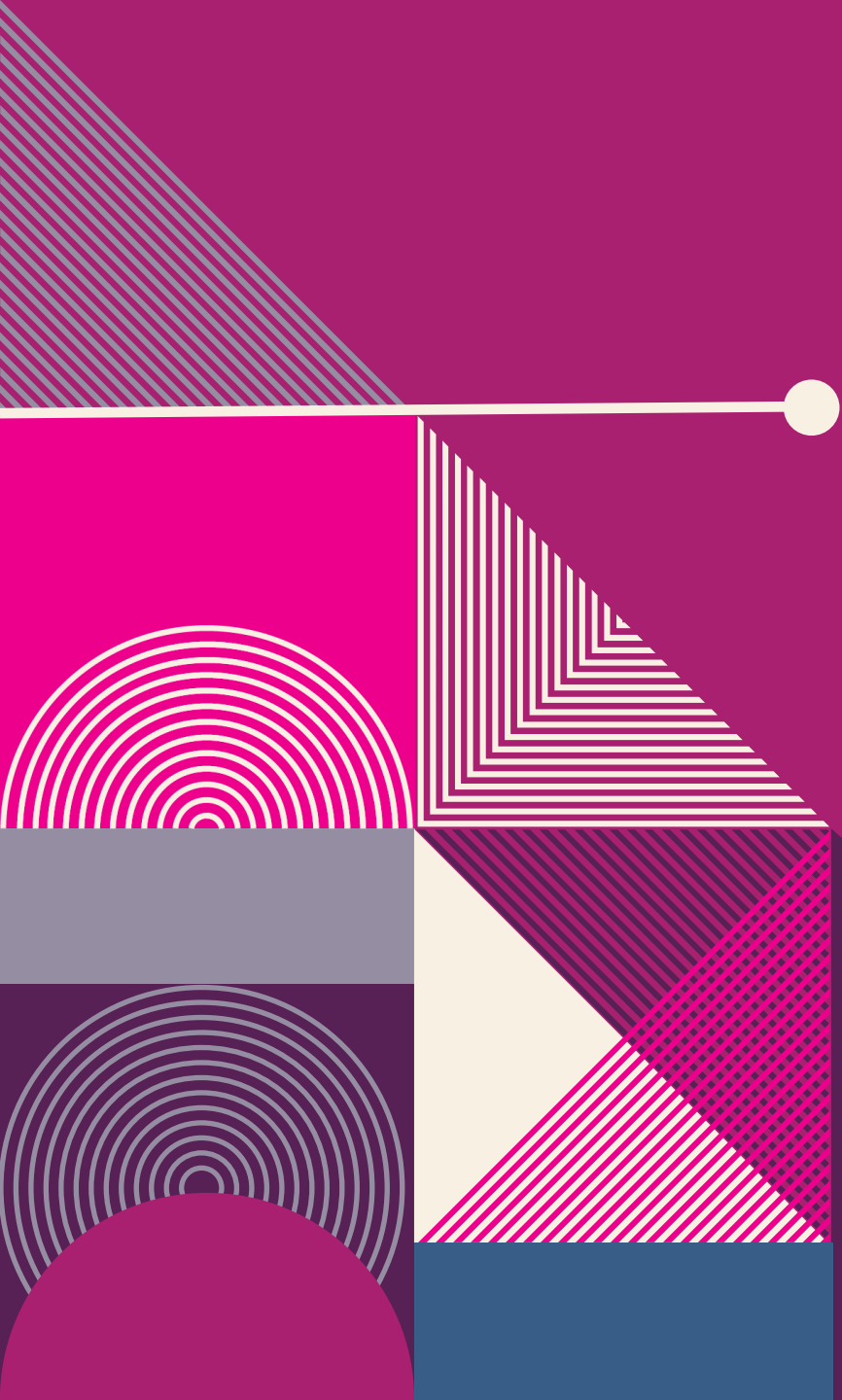
GOUVERNANCE



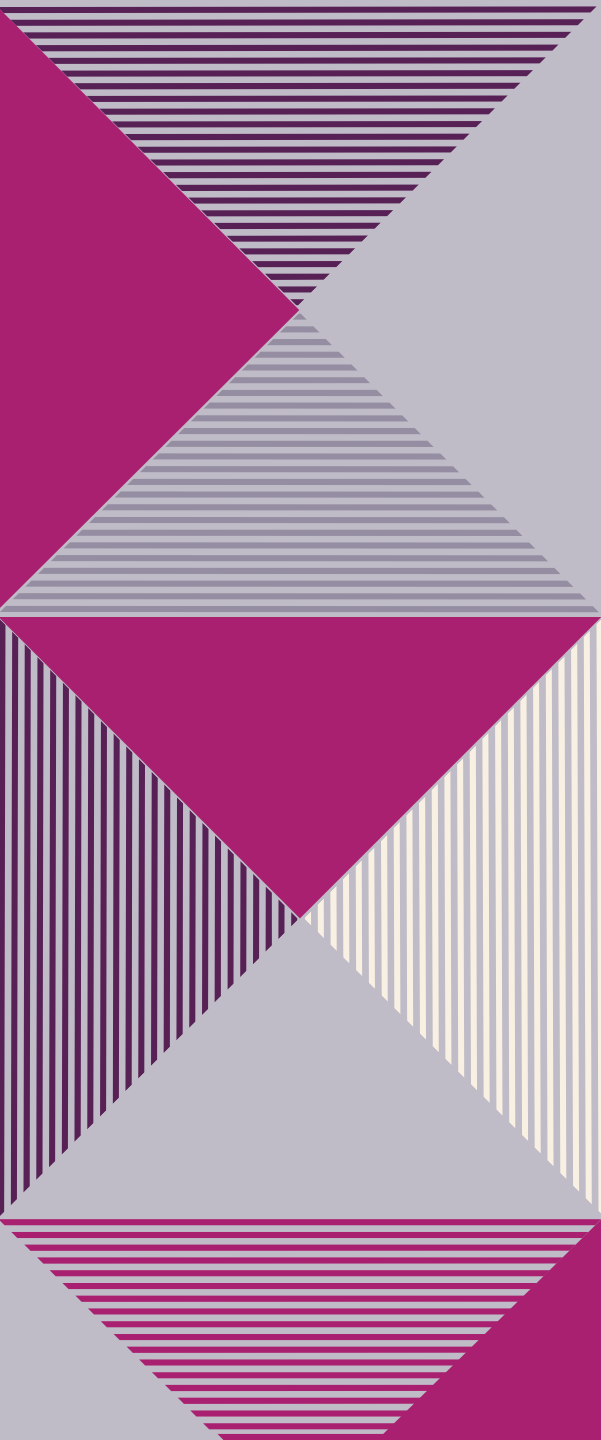
Adopte le plan directeur. Mandate les services municipaux pour le déploiement du plan directeur.

Contribue à l'analyse du dossier (expertise), valide le processus et le contenu. Émet des recommandations au CM.

Responsable de l'avancement des travaux et de la production du nouveau plan directeur et de la documentation complémentaire.

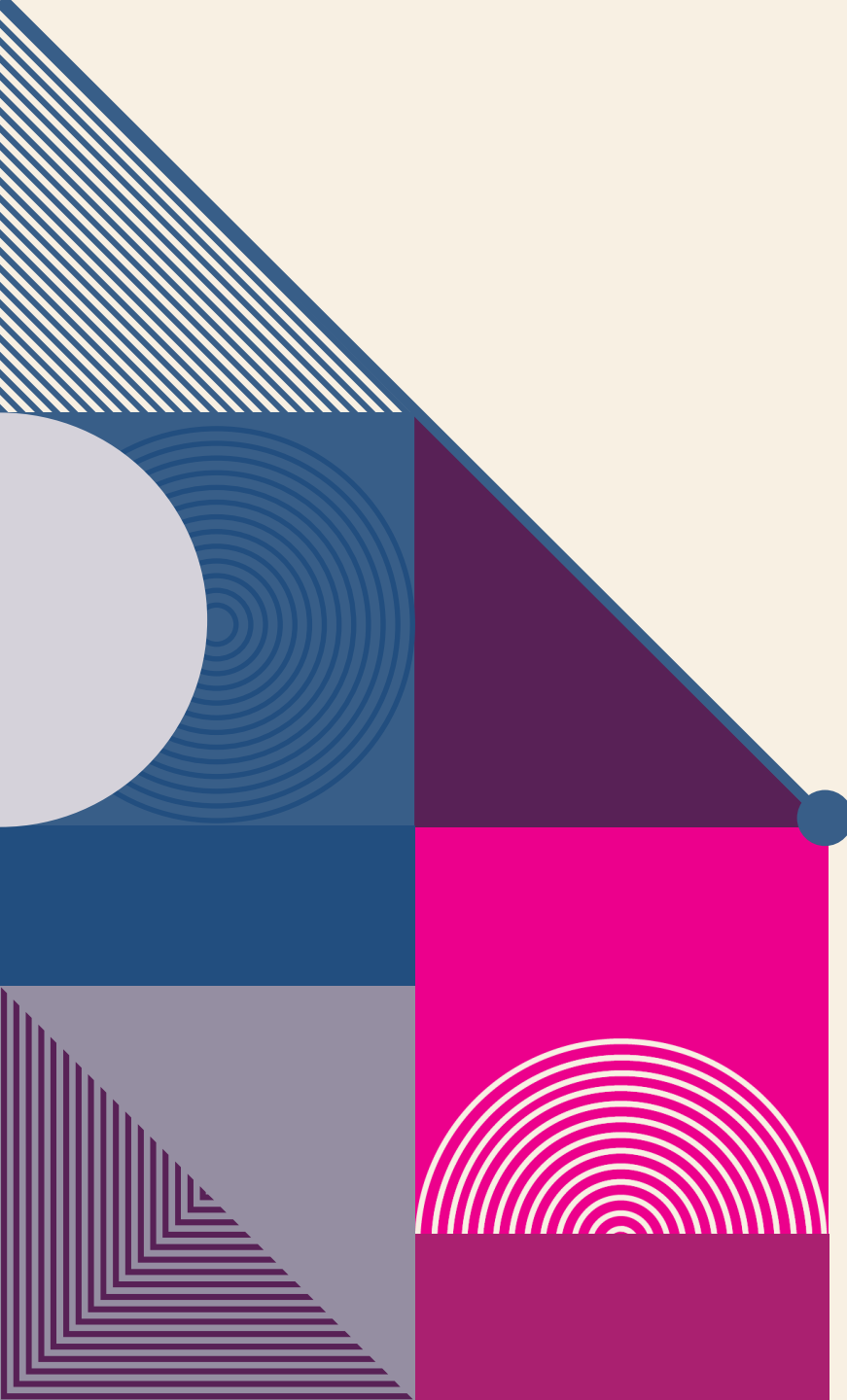


PROCHAINES ÉTAPES



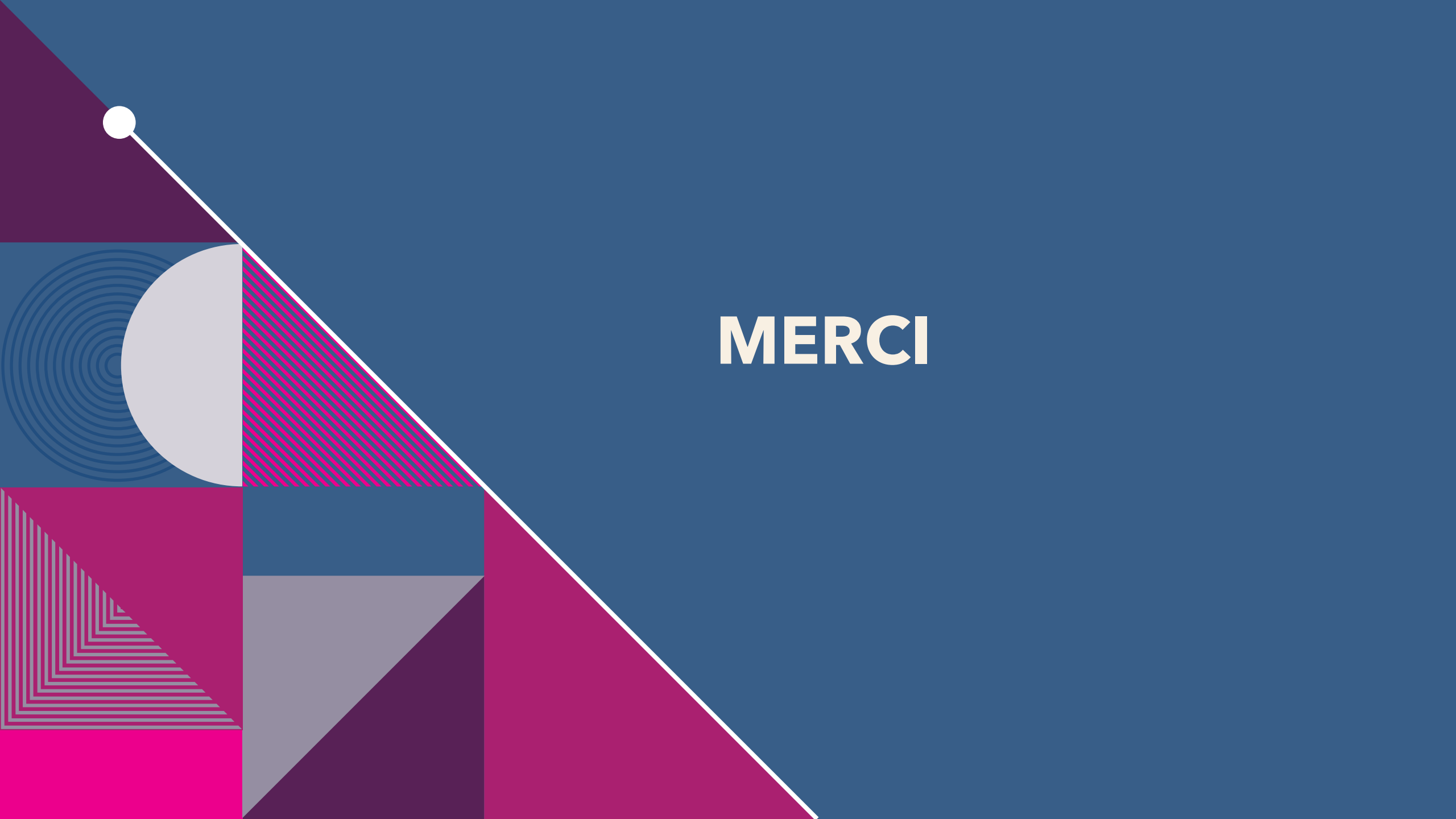
PORTRAIT GÉNÉRAL - PHASE 2

- Création d'une liste exhaustive détaillée des infrastructures culturelles existantes;
- Visites des lieux (ville et non ville);
- Inventaire technique des bâtiments culturels municipaux actuels;
- Embauche du consultant;
- Portrait des lieux dans le contexte du territoire (possibilité de partenariat avec l'Observatoire régional de l'Outaouais ou avec SLSDC).



DEUXIÈME POINT DE DISCUSSION

- Est-ce que la démarche présentée permet d'atteindre les objectifs identifiés ?
- Est-ce que vous identifiez des oublis et des angles morts ?
- Quel niveau d'implication serait approprié pour la CACLP?

An abstract geometric composition on the left side of the image, separated from the rest by a diagonal white line. The design includes a dark purple triangle at the top left with a small white circle, a light blue square with concentric circles, a light grey semi-circle, a pink triangle with diagonal lines, a pink square with a corner pattern of lines, a blue square, a grey triangle, and a pink triangle at the bottom. The background is a solid blue color.

MERCI